



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : YB/SH/CD
Affaire suivie par Monsieur Yannick
BACKE Directeur du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT
Madame Sylvianne HYJEK Directrice du
Centre Socioculturel F.VACHALA

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION DE DEUX TABLES RONDES AVEC LES HABITANTS AUX CENTRES SOCIOCULTURELS ANNIE FLAMENT ET FRANCOIS VACHALA LE LUNDI 21 NOVEMBRE ET LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 DE 14H00 A 15H00

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
Mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment
son article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants :
Compagnie la belle histoire ; Détournement ; Théâtre
de l'opprimé ; Compagnie l'envol,

Vu la proposition retenue, à savoir celle de
l'association DETOURNOYMENT répondant au besoin
dûment recensé,

Considérant que la mise en place de deux tables
rondes avec les habitants nécessite la signature d'une
convention avec l'association DETOURNOYMENT
représentée par Madame Sandrine BECOURT, en sa
qualité de présidente, le lundi 21 novembre au Centre
Socioculturel Annie FLAMENT et le jeudi 24 novembre
2022 au Centre Socioculturel François VACHALA de
14h00 à 15h00,

Décision N°2022 – 375

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat de prestation pour la mise en place de deux tables rondes par l'association DETOURNOYMENT représenté par Madame Sandrine BECOURT, dont le siège social se situe Maison des Services- 71 avenue de Verdun 59100 ROUBAIX.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé d'une convention avec l'association DETOURNOYMENT représentée par Madame Sandrine BECOURT, en sa qualité de présidente, le lundi 21 novembre au Centre Socioculturel Annie FLAMENT et le jeudi 24 novembre 2022 au Centre Socioculturel François VACHALA de 14h00 à 15h00.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 420€TTC (Quatre cent-vingt euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 16/11/22

Pour le Maire
l'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Recue le 16/11/22
Sous-Prefecture